

Remboursement mutuelle

Pour cette année 2020, nous poursuivons le même fonctionnement qu'en 2019 !

Lors de quelques joggings, nous aurons à disposition les papiers pré-remplis des différentes mutuelles. AVANT le jogging, à côté des tables d'inscription, vous n'aurez qu'à demander celui de votre mutuelle et, ensuite, coller votre vignette chez vous !

Nous vous annoncerons ces courses par SMS, sur le groupe Facebook (page « Challenge l'Avenir [Groupe]») ainsi que sur la bannière du site internet (<http://challenge-verviers.lavenir.net/>).

Nous aurons à disposition les papiers des mutuelles les plus courantes, c'est-à-dire:

- La Mutualité Chrétienne (Verviers)
- Mutualia, Mutualité Neutre (Verviers)
- La Mutualité Chrétienne (Liège)
- La Mutualité Neutre (Liège)
- Omnimut
- Partenamut
- Mutualité Libérale Liège
- HR Rail (SNCB)

Si votre mutuelle n'est pas reprise dans la liste ci-dessus, n'oubliez pas d'apporter le document de votre mutuelle.

Si vous ne participez pas aux courses annoncées, vous pouvez toujours **envoyer un courrier à l'adresse suivante** :

*ASBL Challenge l'Avenir Verviers
A l'assise, 9
4860 Pepinster*

Doivent figurer dans votre enveloppe :

- ➔ Le document de votre mutuelle complété de vos coordonnées
- ➔ Une seconde enveloppe pré-timbrée avec vos coordonnées dessus pour le retour du document à votre domicile (merci de respecter cette condition vu le nombre de membres)

Chaque année, les papiers seront remplis à partir du 1^{er} février. Par exemple, si vous vous inscrivez en octobre 2019 pour le challenge 2020, il faudra patienter jusqu'en février 2020 afin d'obtenir votre papier mutuelle. Merci de votre compréhension.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante:
secretariat@challengelavenirverviers.be